

# CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DU PRST4

Ce document a été établi par les signataires du PRST 4. Il a été construit pour donner à voir :

- Les engagements des parties prenantes ;
- Les moyens et ressources mis à disposition ;
- Le fonctionnement des instances et groupes de travail.

Il a vocation à être mis à disposition :

- Des partenaires sociaux et de leurs équipes ;
- Des équipes de direction et de d'encadrement des autres organisations signataires ;
- De l'équipe de la DREETS en charge de l'animation du PRST 4 ;
- Des membres du CROCT et du GPRO ;
- De l'ensemble des professionnels engagés dans le PRST 4 en tant que pilote ou contributeur.

## Préambule :

Le 4<sup>ème</sup> Plan Santé Travail publié le 14 décembre 2021 a formalisé pour les 4 années à venir des objectifs et actions visant à améliorer la prévention des risques professionnels. Il s'agit d'un important travail de co-construction associant l'Etat, les partenaires sociaux et des acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels.

En Auvergne Rhône Alpes, l'ensemble de ces partenaires s'est également mobilisé pour construire un Plan Régional pour la Santé au Travail déclinant les objectifs du PST 4 et adapté aux problématiques régionales.

La richesse du PRST 4 résultera de la diversité des acteurs engagés, diversité qui se traduit dans le positionnement, les missions et les moyens de chacun :

- L'Etat, représenté par la DREETS, est garant du bon déroulement de la démarche de construction du PRST, de sa cohérence, et de sa mise en œuvre, en lien notamment avec le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail.
- Les partenaires sociaux sont les acteurs de la négociation collective et du dialogue social. Ils sont engagés dans les instances paritaires, les branches professionnelles et dans les entreprises. Dans le but d'améliorer et de faire vivre le dialogue social au service de la prévention des risques professionnels, de la qualité de vie et des conditions de Travail et du maintien dans l'emploi, ils seront force de proposition dans la mise en place du PRST 4.
- Les organismes institutionnels sont des professionnels de la prévention des risques, acteurs de terrain en capacité d'agir directement en entreprise, selon des programmations définies nationalement, régionalement ou localement.

Signataires de la présente charte, ces partenaires s'engagent au sein du PRST dans le cadre de leurs compétences respectives, conformément à leurs missions, orientations stratégiques et périmètre d'intervention et selon des modalités correspondantes.

Ils mettent en œuvre le PRST au service des entreprises et des travailleurs et ont conscience de l'importance de la continuité de leurs engagements dans un objectif d'efficacité des actions qui seront engagées jusqu'en 2025.

De manière opérationnelle, la présente charte définit les modalités de participation et contribution active de chacun aux travaux du PRST et notamment :

- A l'élaboration des orientations stratégiques de la politique régionale de santé et de sécurité au travail ;
- A l'élaboration et l'actualisation en continu du diagnostic territorial par des partages des données en leur possession ;
- Aux instances de gouvernance et aux groupes de travail entrant dans leur champ de compétence ;
- A la valorisation et la promotion du PRST4 notamment au travers de la diffusion des productions des différents groupes de travail afin qu'elles atteignent le plus largement possible leurs cibles.

La contribution des partenaires, par la mise à disposition de ressources internes (humaines, matérielles ou logistiques) au service du PRST s'effectuera en fonction des moyens que chacun sera effectivement en capacité de mobiliser.

## 1. Les instances de gouvernance du PRST 4

Le pilotage du PRST4 est assuré par le **Comité Régional d'Orientation sur les Conditions de Travail (CROCT)**.

Le CROCT participe à l'élaboration :

- des orientations de la politique de santé et de sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail au plan régional ;
- de diagnostics territoriaux et sectoriels sur les conditions de travail et la prévention des risques professionnels et à leur actualisation
- A l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du Plan Régional de Santé au Travail.

Au sein du CROCT, le **Groupe Permanent Régional d'Orientation des conditions de travail (GPRO)** exerce une fonction d'orientation dans le domaine de la politique de santé et de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.

Le GPRO :

- Rend des avis sur toute question de nature stratégique dans son domaine de compétences ;
- Formule les orientations du PRST et participe au suivi de sa mise en œuvre ;
- Participe à l'élaboration du diagnostic territorial.

CROCT et GPRO sont présidés par **le Préfet de région ou son représentant** et se réunissent au moins une fois par an.

Les **personnes désignées par chaque organisation pour siéger au sein de ces instances** ont pour mandat de :

- Représenter leur institution lors des réunions des instances de gouvernance ;
- Contribuer activement aux réflexions et engager leur institution sur les différents points d'arbitrage soumis et décisions partagées lors des séances de travail ;
- Participer aux séminaires annuels et séances exceptionnelles organisées le cas échéant ;
- Diffuser activement et régulièrement, au sein de leur organisation, les informations relatives au PRST4, à son avancement, aux productions mises à disposition ;
- Transmettre les informations utiles sur les évolutions de l'offre de services ou les interventions de leur organisation susceptibles d'avoir une incidence sur le PRST4 et son déploiement pour favoriser cohérence et efficacité.

Chaque institution s'engage à assurer la continuité de sa représentation au sein des instances de gouvernance du PRST 4, en remplaçant son mandataire en cas d'indisponibilité ponctuelle ou départ de son organisation.

## 2. Animation du PRST4

La **Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)** assure la **coordination et de l'animation globale du PRST4**.

Elle s'engage à :

- Assurer la préparation, l'animation et le secrétariat des instances de gouvernance ;
- Assurer l'accès des parties prenantes aux informations et documents utiles à leur pleine et éclairée participation aux travaux dans des délais adéquats par :
  - l'accès à une plateforme de partage où seront rendus accessibles l'ensemble des documents utiles à la compréhension et au suivi de l'avancement du PRST4 ;
  - la conception de bulletins d'informations sur le PRST4, diffusés à échéances régulières afin d'informer largement sur les actions menées dans le cadre du PRST4, de valoriser ses productions et ses résultats.
- Organiser à échéances régulières des temps collectifs de partage et d'échanges. Des séminaires annuels associant l'ensemble des parties prenantes seront ainsi organisés par la DREETS afin de faire le point sur les actions en cours et échanger sur les ajustements utiles à apporter à la feuille de route annuelle.
- Assurer la fluidité de la circulation des informations utiles entre instances, groupes de travail et réseau communication.

### 3. Ressources mobilisées

Les **moyens humains mobilisés pour la définition et la mise en œuvre opérationnelle du Plan** sont principalement ceux :

- Du **Pôle Travail de la DREETS** (animation et coordination du PRST, pilotage de certaines actions et contributions aux travaux de plusieurs groupes de travail, suivi et coordination du réseau communication) ;
- Du **service communication de la DREETS** au sein du réseau communication ;
- **Des institutions partenaires** : désignation de pilotes d'actions et contributeurs aux différents groupes de travail, d'un « référent PRST » qui est l'interlocuteur privilégié pour la DREETS, « points d'entrée » pour toute question opérationnelle ou logistique (remplacement d'un contributeur sur un groupe de travail ou d'un pilote, recherche de solutions logistiques pour l'organisation d'un événement, recherche d'interlocuteurs pertinents,...).

En outre, pour accompagner la mise en œuvre du PRST4 et permettre aux parties prenantes d'assurer pleinement leurs missions, les parties signataires conviennent de l'intérêt **d'une mission d'appui-conseil et d'assistance technique** (ci-après dénommée *mission d'appui-conseil*) qui pourra être mobilisée, sous la direction opérationnelle de la DREETS et des autres contributeurs, pour un appui à :

- L'animation et la coordination du PRST ;
- L'organisation des réunions des groupes de travail et du réseau communication, notamment durant la phase préparatoire à la construction du PRST 4 ;
- Le suivi des travaux des groupes de travail et l'interface avec les instances de gouvernance ;
- La mise en place d'outils et d'ateliers en soutien aux pilotes, groupes de travail et instances de gouvernance ;
- L'organisation des temps forts du PRST (séminaires, journées d'échanges pilotes / instances de gouvernance).

La contribution financière des signataires pour la réalisation de cette prestation en complément de celle de la DREETS s'appréciera par chacun d'eux au regard des moyens dont ils disposent.

Par ailleurs, les parties signataires pourront, conformément à leurs missions, orientations stratégiques et périmètre d'intervention, et selon leurs moyens, apporter leur **contribution technique, logistique ou matérielle** au service du PRST4 afin de :

- Soutenir le déploiement des actions et la production des livrables ;
- Faciliter le fonctionnement et la tenue des réunions des différentes instances et groupes de travail (mise à disposition de salles de réunion, plateformes de webinaires, outils de visioconférence...);
- Valoriser et promouvoir le plan et ses productions (via les sites institutionnels, newsletters, réseaux d'adhérents et/ou partenaires, autres ressources en terme de communication).

Une des missions de l'appui-conseil est de contribuer à répertorier ces moyens et d'assurer l'information sur leur existence auprès des groupes de travail notamment.

Une **plateforme de partage** sera mise à disposition par Présanse Auvergne Rhône Alpes et permettra à l'ensemble des acteurs du PRST d'accéder aux supports de communication, aux livrables produits et aux documents d'information sur l'avancement du PRST. Son administration et son animation seront prises en charge par la DREETS et Présanse Auvergne Rhône Alpes.

Enfin, dans le cadre du budget dédié aux appels à projets et initiatives, des actions et expérimentations en lien avec le PRST4 pourront être financées par la DREETS.

#### 4. Mise en cohérence, capitalisation et suivi du déploiement du PRST 4

Les objectifs, modalités de déploiement et d'évaluation des actions sont inscrites dans un document type dénommé « fiche action » qui peut regrouper plusieurs actions distinctes relatives à la même thématique.

Ces différentes actions pourront être mises en œuvre selon des **temporalités distinctes** afin de programmer l'engagement des institutions sur un nombre raisonnable d'actions en simultané.

Les actions du PRST 4 sont par principe construites et pilotées de manière partenariale et ouverte.

L'association plus étroite de représentants des bénéficiaires finaux du PRST4 (employeurs, salariés, ...) dans le processus d'élaboration des livrables sera recherchée afin de produire des contenus adaptés aux besoins, accessibles et compréhensibles d'une part, et adéquats sur la forme et dans leurs canaux de diffusion d'autre part. Selon les actions, les destinataires des livrables pourront être soit intégrés au groupe de travail soit à certaines phases durant le cycle d'élaboration (relecture, test...) avant finalisation.

Les signataires s'engagent à assurer une information transparente sur les évolutions de leur offre de services et sur les actions propres à leurs institutions susceptibles d'avoir une incidence sur le PRST4 et son déploiement pour favoriser cohérence et efficacité.

Le suivi de l'avancement des travaux des différents groupes de travail sera confié à la mission d'appui-conseil en lien avec la DREETS.

Afin de renforcer le dialogue entre instances de gouvernance et groupes de travail, une **journée de travail rassemblant membres des instances de gouvernance et pilotes d'action** sera organisée chaque année. Cette journée aura pour objectif de :

- Permettre aux pilotes de présenter un point d'avancement des projets et interpeller les membres de la gouvernance sur toute question ou sujet pertinents ;
- Entériner les éventuelles inflexions stratégiques données aux fiches actions ;
- Valider la feuille de route pour l'année suivante ;
- Partager les points de vigilance.

Un **séminaire annuel** permettra de présenter à l'ensemble des acteurs du PRST 4 un état d'avancement du PRST 4 et de donner de la visibilité aux actions réalisées.

#### 5. Fonctionnement des groupes de travail du PRST4

Les groupes de travail du PRST4 ont en charge la construction et la mise en œuvre des fiches action.

##### 5-1- Constitution des groupes de travail

Les groupes de travail sont pluridisciplinaires et pluri-partenariaux. Ils rassemblent des représentants issus des organisations parties prenantes du PRST4, les contributeurs, qui disposent, de par leur fonction, compétences et expérience, de l'expertise nécessaire pour contribuer utilement aux actions et à l'atteinte des objectifs. Ces contributeurs **représentent et engagent leur institution** au sein du groupe de travail, sous réserve le cas échéant de la mise en place de modalités de validation en interne.

Ils sont également **des relais d'information** au sein de leur institution **sur les travaux engagés au titre du PRST et leur avancée**. Un **pilote ou binôme de pilotes<sup>1</sup> d'action est désigné parmi les contributeurs** pour chacune des actions engagées. Ces pilotes sont issus des différentes institutions partenaires en phase, dès lors que cela est pertinent, avec l'organisation retenue au niveau du PST4.

---

<sup>1</sup> Ce principe de co-pilotage sera recherché pour dynamiser l'animation des groupes et faciliter la tâche du pilote (répartition des tâches et suivi des actions). Ce co-pilotage pourra être interne à l'institution pilote ou réparti sur deux institutions distinctes.

➤ **Conditions de désignation des pilotes :**

Compte tenu du rôle essentiel des pilotes dans la conduite des actions dont ils ont la charge et au regard de l'expérience acquise dans les précédents PRST, une attention particulière devra être portée par leur organisation employeuse à leur désignation, avec les points d'attention suivants :

- Compétence des pilotes sur le sujet traité par le groupe de travail et les acteurs du champ de la santé au travail impliqués ;
- Capacité à concilier leur mission au sein du groupe de travail et leur activité professionnelle principale au regard de leur charge de travail ;
- Organiser le remplacement du pilote (et contributeurs) en cas d'absence de longue durée, de changement de fonction ou encore de départ définitif et avertir la DREETS des dispositions prises dans les meilleurs délais.

Afin de faciliter la communication entre les membres des groupes de travail et les instances de gouvernance, **un annuaire** reprenant les coordonnées de chacun et leur mission dans le cadre du PRST4 sera mis à disposition des acteurs du PRST (après accord des intéressés) pour être diffusé auprès de l'ensemble des parties prenantes.

### **5.2. Soutien aux pilotes et au fonctionnement des groupes de travail**

Une **répartition des responsabilités et travaux** sera recherchée **dans les groupes de travail** afin de les répartir entre pilotes et contributeurs.

**Un règlement intérieur** sera discuté et mis en place au sein de chaque groupe au moment du lancement des actions pour définir les principes de travail (distanciel / présentiel, principes de travail en asynchrone, fréquence des rencontres, niveau de mobilisation de chacun...) au sein du collectif et la répartition des rôles. Une trame de règlement intérieur et des modalités d'animation de cette séance de mise en place seront proposées par la mission d'appui-conseil en lien avec le DREETS.

La mission d'appui-conseil sera mobilisée pour **appuyer la communauté des pilotes** des groupes de travail. Les actions suivantes pourront être envisagées en fonction des besoins identifiés en lien avec la DREETS :

- Séances d'embarquement ;
- Construction et mise à disposition d'outils (« kits d'information » pour faciliter l'intégration de nouveaux membres...);
- Ateliers de professionnalisation et d'échanges de pratiques ;
- Soutien dans l'organisation logistique d'événements et/ ou de réunions de groupes de travail (listes de salles disponibles, recensement des outils pour la réalisation de webinaires ...)...

Les groupes de travail pourront également faire appel au **réseau mutualisé de communication** (cf. point 6) pour échanger sur la stratégie de communication, la forme et les modalités de diffusion des livrables, le recours à des compétences et outils d'aide à la réalisation des livrables...

## 6. Communication

La **politique de communication du PRST 4** poursuit les 2 grands objectifs suivants :

- Mieux faire connaître le PRST, notamment au sein des organisations partenaires, pour mieux mobiliser au niveau des groupes de travail et valoriser le travail accompli au titre du Plan ;
- Améliorer la qualité (fond et forme) et les modalités de diffusion de toutes les « productions » (documents pédagogiques, techniques papier, vidéo ou numérique, contenu de formation ou de professionnalisation...) élaborées par les groupes de travail en direction des cibles finales afin d'accroître l'impact des actions.

### ➤ Moyens

Un « réseau communication » mutualisé constitué de professionnels disposant de compétences en matière de communication et de représentants des institutions partenaires est mis en place pour toute la durée du PRST 4.

Le réseau rassemblera des compétences en matière de :

- Stratégie de communication: capacité à guider les groupes de travail dans les choix des « formats » des livrables (plaquette, site web, vidéo, événementiel ...) et des modalités de communication autour de l'existence de ces livrables (mobilisation de relais d'information, promotion sur les réseaux sociaux...);
- Rédactionnel (lisibilité et accessibilité des contenus, rédactionnel « communicant »...);
- Mise en forme des contenus (print/ digitaux/ web...);
- Création graphique (développement d'une identité visuelle, création de « marques »...);
- Organisation d'événements...

Au-delà des compétences, les ressources matérielles ou financières susceptibles d'être mobilisées pour soutenir la production des livrables et leur diffusion seront également recensées sur la base du volontariat.

La DREETS, en lien avec la mission d'appui-conseil, consolidera par ailleurs une **vision globale des besoins** des différents groupes de travail dès la phase de construction des fiches-actions et **proposera des modalités de travail** sur la durée du plan susceptibles de permettre une adéquation entre les ressources disponibles au sein du réseau et ces besoins.

Ces modalités de travail seront mises en débat auprès des membres du réseau et affinées en concertation avec ces derniers. Elles seront expérimentées lors de la première année de déploiement du PRST et pourront évoluer en fonction des objectifs visés.

### ➤ Missions du réseau communication

Les professionnels du réseau seront sollicités pour apporter leur expertise et conseils aux groupes de travail lors de la phase de co-construction du PRST et de ses fiches-actions et tout au long de son déploiement. **Dans le cadre d'une mobilisation de ses membres en fonction des moyens de chaque organisation participante, le réseau de communication, aura vocation à :**

- Appuyer la définition, aux côtés de la DREETS, d'une stratégie globale de communication pour le PRST4 et de règles harmonisées en matière de communication ;
- Accompagner la mise en œuvre de cette stratégie de communication globale ;
- Conseiller les groupes de travail et les accompagner dans la conception des différents livrables » et productions qu'ils ont vocation à élaborer et les aider à concevoir leur diffusion auprès des bénéficiaires ;
- Soutenir la diffusion de toutes les productions des groupes de travail en mobilisant les leviers disponibles au sein de leur organisation et au sein de leurs réseaux de partenaires.

## 7. Evaluation du PRST 4

Le CROCT ARA, en pleine cohérence avec les attentes posées au niveau national, souhaite engager l'évaluation du PRST 4 et la placer en aide à la décision pour optimiser son fonctionnement global mais aussi la pertinence et l'efficacité de ses actions.

Le pilotage du plan s'appuiera en particulier sur le résultat de ces évaluations pour réorienter ou poursuivre les actions, en tenant également compte de l'évolution des besoins des acteurs et des enjeux de santé au travail.

**L'évaluation du PRST 4** combinera en ARA :

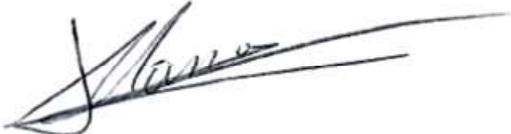
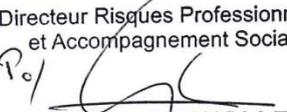
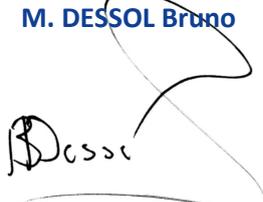
- Une démarche d'évaluation systémique qui sera engagée lors de la dernière année du Plan. Elle aura pour objectif d'interroger la pertinence, l'efficacité et la cohérence de l'organisation globale du PRST (animation, organisation, pilotage, suivi, outillage...) sur le déploiement du dispositif.
- Des travaux monographiques centrés sur une ou plusieurs actions du Plan qui auront pour objectif de poser une évaluation détaillée des effets, voire impact des actions concernées.
- Un bilan évaluatif pour chacune des actions du Plan qui aura pour objectif d'interroger les effets produits des actions déployées sur le territoire et de mesurer le niveau d'appropriation par les acteurs concernés. Ces bilans seront construits par les groupes de travail sous la coordination des pilotes d'action et stabilisés en fin d'action.

**Le dispositif d'évaluation du PRST4 sera pensé dès le lancement** du Plan :

- Définition d'un référentiel d'évaluation qui servira pour l'évaluation systémique ;
- Intégration dans les fiches actions d'indicateurs de réalisation et de résultats ainsi que des précisions sur les modalités et outils de collecte de ces indicateurs ;
- Définition d'une trame de bilan évaluatif pour les actions ;
- Soutien méthodologique apporté aux pilotes (via notamment la mise en place d'ateliers de formation, la mise à disposition d'un kit méthodologique, un appui méthodologique pour la réalisation des bilans.

Le CROCT, ou un groupe de travail dédié mandaté par ce dernier, sera en charge du pilotage de l'évaluation.

Signatures :

 <p><b>CGT</b> COMITÉ RÉGIONAL C.G.T. AUVERGNE/RHÔNE-ALPES 112, rue Ney - 69003 LYON Tél. 04 72 60 53 13 - Fax 04 72 60 53 10</p>	<p><b>CFDT Auvergne - Rhône – Alpes</b> <b>Secrétaire Général - AILLARD Pierrick</b></p>  <p><b>AUVERGNE RHÔNE-ALPES</b> Union Régionale Interprofessionnelle <b>CFDT AUVERGNE RHÔNE-ALPES</b> 74 rue Maurice Elieard - 69003 LYON TEL : 04 72 33 77 53 / FAX : 04 72 33 84 92 e-mail : region@auvergne-rhone-alpes.cfdt.fr Siret : 779 868 447 0007e</p>
<p><b>Force Ouvrière</b></p>  <p>UDFO AURA</p>	<p><b>CFTC Auvergne - Rhône – Alpes</b> <b>Monsieur PAYS Jean-Luc</b></p> 
<p><b>CFE - CGC Auvergne - Rhône – Alpes</b></p> 	<p><b>MEDEF Auvergne - Rhône – Alpes</b> <b>Président - RAUNICHER Jean-Luc</b></p> 
<p><b>CPME Auvergne - Rhône – Alpes</b> <b>Président – M. TURCAS François</b> <b>CPME Auvergne-Rhône-Alpes</b> 55 rue Sergent Michel Berthet 69256 LYON CEDEX 09 Tél : 04 72 33 77 53 Siret : 82047595200017</p> 	<p><b>U2P Auvergne Rhône-Alpes</b> <b>Président – MASSON Louis</b></p> 
<p><b>CRMCCA Auvergne - Rhône – Alpes /</b> <b>FRSEA Auvergne - Rhône-Alpes</b> des Syndicats d'Exploitants Agricoles <b>AUVERGNE - RHÔNE-ALPES</b> Agrapole - 23, rue Jean Baldassini 69084 LYON CEDEX 07 04 72 72 49 59 - contact@frsea-sura.fr Siret 824 171 875 00017 CARSAT-Auvergne 171 912</p> 	<p><b>ARCMSA Auvergne-Rhône-Alpes</b> <b>Le Directeur Général</b> <b>Jean-Marc GEORGE</b></p> 
<p><b>CARSAT Auvergne</b> Directeur Risques Professionnels et Accompagnement Social</p>  <p><b>Philippe GERNOLLE</b></p>	<p><b>CARSAT Rhône – Alpes</b> <b>Directeur - CORVAISIER Yves</b></p> 
<p><b>OPPBTB</b> <b>Directeur d'agence AURA</b></p> 	<p><b>ARACT</b> <b>Directrice - Déléguée régionale de l'Anact</b> <b>LOMBARDY Anne-Cécile</b></p> 
<p><b>AGEFIPH Auvergne - Rhône-Alpes</b> <b>Déléguée régionale</b> <b>BELAIR DARGENT Marie-Laure</b></p> 	<p><b>FNATH</b> <b>M. DESSOL Bruno</b></p> 

<p><b>PRESANSE</b> Président – M. LESIMPLE Serge</p> 	<p><b>UDES</b></p> 
<p><b>Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes</b> Pa. délégation, La Direction régionale adjointe Muriel Vidalenc</p> 	<p><b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne- Rhône-Alpes</b> Mme LEVE Nuan, directrice adjointe</p> 
<p><b>Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Auvergne-Rhône- Alpes</b> Mme NOTTER Isabelle</p> 